

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 39 (2002)  
**Heft:** 1535

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne  
Annoncer les rectifications  
d'adresses

1er novembre 2002  
Domaine Public n° 1535  
Depuis trente-neuf ans,  
un regard différent sur l'actualité

## Le paradis perdu de La Poste

**C**olère et stupéfaction. La Poste fermera quinze centres de tri et supprimera 3500 emplois. L'entreprise, contrôlée par la Confédération, se conduit comme une froide multinationale à la recherche de rentabilité. Et bien oui! Ainsi le veulent les lois votées il y a cinq ans par le Parlement fédéral. La Poste a pour seul mandat de fournir un service suffisant d'envoi et de paiement dans tout le pays. Elle doit équilibrer ses comptes et dégager des réserves pour financer ses investissements.

Les régies d'État, créées au XIX<sup>e</sup> siècle, étaient tout autre chose. Avec l'armée, les PTT et les CFF, elles sont devenues le symbole de la nation. Leurs directeurs régionaux faisaient partie des notables. On leur attribuait un rôle économique central. Face aux aléas de la conjoncture, les entreprises d'État garantissaient une stabilité de l'emploi. Elles corrigeaient les mouvements centralisateurs du marché par une présence appuyée dans les régions périphériques. La révolution des télécommunications et l'ouverture des marchés ont tout changé. La Poste était traditionnellement renflouée par les bénéfices du téléphone. Laissée seule, elle est contrainte de trouver une rentabilité. Au prix, s'il le faut, d'une rigoureuse centralisation. La loi le lui permet. La sauvegarde de l'emploi ne fait pas partie du mandat de La Poste. 3 500 emplois seront donc supprimés en cinq ans. Moritz Leuenberger s'est engagé à éviter tout licenciement. C'est équitable. On les a évités lors du sévère «dégraissage» des services de l'armée

qui n'a pas, il faut le reconnaître, soulevé la même émotion que celui de La Poste. Le Conseiller fédéral socialiste ne veut pas aller au-delà. Le Conseil d'administration est maître, comme le dit la loi, de prendre les mesures propres à satisfaire aux exigences de l'économie d'entreprises. Ces exigences semblent universelles. A Paris, la centralisation projetée du tri postal vient d'entraîner une grève.

L'alternative existe. Renoncer d'abord à s'aligner sur l'Europe et refuser d'abaisser le poids des envois couverts par le monopole. Ce ne serait qu'un répit car les nouvelles technologies révolutionnent les entreprises de services. Il faudrait alors changer la loi, donner à La Poste un mandat plus large, de décentralisation et de sauvegarde de l'emploi, mais accepter aussi de couvrir les déficits, de verser des paiements directs comme pour les agriculteurs. Retrouver le paradis, mais en payer le prix.

On pourrait aussi s'interroger sur une politique de décentralisation économique plus volontariste de la Confédération, faite d'incitations fiscales, d'aide aux investissements pour l'implantation d'entreprises privées et de délocalisations des services de l'administration. AT

---

**La Poste était traditionnellement renflouée par les bénéfices du téléphone. Laissée seule, elle est contrainte de trouver une rentabilité. Au prix, s'il le faut, d'une rigoureuse centralisation.**

---

### Sommaire

**Secret bancaire:** La force paralysante d'un mythe (p. 2)

**Succession de Ruth Dreifuss:** Des critères douteux (p. 3)

**Expo.02:** L'éternel retour de l'Expo (p. 4)

**Expo.02:** Le langage contre l'incertitude (p. 5)

**Canton de Vaud:** Les prolongements du métro lausannois (p. 6)

**Revue:** Apprendre à connaître (p. 7)